

Dans ce numéro :

Signature de convention entre CGA Vakinankaratra et AccèsBanque	1
Opérateurs de la région de Vatovavy Fitovinany et de la région Diana, inscrivez-vous au Centre de Gestion Agréé !	1
Le passif, suivant la comptabilité malgache et l'évolution de la norme IAS 37	2
Promotion des normes comptables et des CGA au Salon organisé par la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	3
Exposé sondage pour le remplacement de l'une des sections d'IAS 37	3
Concours d'admission au stage d'experts comptables et financiers	4
Bienvenue au nouveau représentant de la Cour des Comptes au sein du CSC	4
Les événements nationaux à retenir pour cette année 2010	4

CGA PRE CONSTITUES DANS LES REGIONS VATOVAVY FITOVINANY ET DIANA

La mise en place de Centres de Gestion Agréés continue son bonhomme de chemin. Les opérateurs en veulent car ils ont tous les avantages pour y adhérer : dans le domaine de la gestion, dépenses allégées, formations et informations diverses, avantages fiscaux, accès au crédit, gain de temps, tranquillité d'esprit ...

Ainsi, à l'initiative d'une équipe constituée par le Conseil Supérieur de la Comptabilité, la Direction Générale des Impôts et le Cabinet d'expertise comptable Cabinet d'Audit Madagascar Océan Indien - CAMOI, membre de l'OEFCM, deux CGA sont pré constitués : un à Manakara, région Vatovavy Fitovinany, et l'autre, à Antsiranana, région de Diana.

Les chambres de commerce, les régions et les communes ont bien accueilli le projet et ont apporté leur contribution dans les préparatifs. L'opération a bien réussi.

Informés et convaincus de l'utilité et de l'opportunité de la mise en place d'un Centre de Gestion Agréé - CGA, les opérateurs économiques régionaux, informels et formels et les partenaires publics et privés ont tout de suite répondu positivement à l'appel et ont immédiatement perçu leurs intérêts dans le CGA.

Les deux centres sont ainsi pré constitués et ils attendent un nombre minimum d'adhérents pour tenir l'Assemblée Générale Constitutive. Cette AGC adoptera ses statuts et règlement intérieur et élira les membres de bureau.

L'équipe du cabinet d'expertise comptable est déjà sur place pour continuer les travaux, répondre aux questions et collecter les adhésions.

**INFORMATIONS FINANCIERES
FIABLES, GAGE DE CONFIANCE POUR
LES PARTENAIRES ET OUTIL DE
DECISION ET DE GESTION POUR LES
DIRIGEANTS D'ENTREPRISES,
ORGANISMES D'APPUI.**

SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE
CGA VAKINANKARATRA ET ACCESBANQUE

Le 23 juin dernier, l'AccèsBanque a signé une convention de partenariat le liant dorénavant avec le CGA Vakinankaratra.

Suivant les termes de cette convention, l'AccèsBanque formera intensivement le personnel du CGA dans toutes les procédures et systèmes d'octroi de crédit de la banque en vue de faciliter l'accompagnement des PME demandeurs de crédit (types de produits proposés, conditions à respecter, canevas à utiliser). Elle accordera un traitement particulier aux MPME membres du CGA et priorise les MPME membres du CGA éligible au PARC. Elle inclura la mise en œuvre des meilleures pratiques dans tous les secteurs d'opérations, communiquera au CGA toutes les informations pouvant accélérer et améliorer la formation et accompagnement du CGA aux PME membres dans l'accès au crédit, conseillera et orientera le CGA dans l'amélioration de ses activités et la pérennisation de celles-ci.

Enfin, elle proposera des produits ou services financiers promouvant la banque et le CGA pour un appui pérenne des PME malgaches.

De son côté, le CGA organisera des séances de rencontre des MPME avec Accèsbanque en vue de promouvoir la relation professionnelle. Il collaborera étroitement avec Accèsbanque dans la mise en œuvre des activités liées à la facilitation de l'accès au crédit et à la professionnalisation des PME membres en présentant à travers les dossiers financiers des informations fiables et réalistes des promoteurs de projet du CGA à Accèsbanque en vue de faciliter le traitement des dossiers et ainsi la prise de décision des octrois de crédit. Il sensibilisera, formera et accompagnera les MPME membres dans le développement de leurs activités et donc dans la mise en relation professionnelle avec les institutions financières. The last but not the least, il donnera des appuis conseils aux MPME bénéficiaires des financements AccèsBanque pour leur permettre de respecter l'échéancier de remboursement convenu.

En fait, toutes les parties y trouvent leur compte et surtout les MPME, membres du CGA.

LE PASSIF DANS LA COMPTABILITE MALGACHE ET L'EVOLUTION DE L'IAS 37

LES ENJEUX D'UNE COMPTABILITE TENUE SUIVANT LES NORMES COMPTABLES

Avant d'aborder le sujet, il est primordial de connaître les enjeux des informations obtenues de la comptabilité établie suivant les normes en vigueur. La tenue d'une comptabilité permet d'aboutir à établir deux documents essentiels : le bilan et le compte de résultat.

Le bilan reflète l'image fidèle du patrimoine (actif et passif) de l'entité. Le compte de résultat, lui reflète le résultat de l'activité économique de l'entité pendant un exercice donné.

Les informations financières issues de la comptabilité constituent un outil de gestion et de décision pour l'entité, pour le dirigeant d'entreprise et pour ses partenaires commerciaux. Plus encore, ces informations permettent d'établir des documents de gestion comme la comptabilité analytique.

Si toutes les comptabilités ont été tenues scrupuleusement suivant les normes comptables en vigueur, un dirigeant d'entreprises pourrait comparer les résultats des entreprises similaires à la sienne et lui donner la situation de son entreprise parmi les entreprises concurrentes.

Disposant d'informations financières nationales fiables, les investisseurs locaux, régionaux et internationaux pourront apprécier à sa juste valeur la performance de telle entreprise, améliorer la visibilité du degré de rentabilité des activités qui les inciteront à décider de s'associer avec telle entreprise ou investir dans tel ou tel secteur d'activité.

Enfin, l'Etat pourrait ainsi établir la comptabilité nationale et en consolidant les valeurs ajoutées, connaître la valeur du Produit Intérieur Brut (PIB), un indicateur primordial dans la formulation de projets économiques et pour comparer les résultats de l'économie d'une nation sur plusieurs exercices.

Pour le fisc, la comptabilité sert de base de calcul aux taxes et aux impôts.

Quant aux assureurs et banquiers, les informations financières leur permettent de mieux évaluer la solvabilité des entreprises.

Quelques exemples pour illustrer et refléter l'évolution de l'économie malgache à travers les PIB :

Année	PIB nominal (milliards)	PIB réel (milliards)	Croissance %	Inflation %
2008	16 131	623	7,10	9,4
2007	13 768	582	6,32	10,65
2006	11 815	548	4,90	11,47
2005	10 092	522	4,60	18,30
2004	8 156	499	5,30	13,80
2003	6 777	474	9,80	2,80
2002	6 008	432	-12,70	15,20

LE PASSIF : ENJEUX, DEFINITION, ELEMENTS CONSTITUTIFS.

Enjeux du passif

Le passif comptable permet de représenter ce que doit l'entreprise et constitue donc un élément d'informations déterminant pour vérifier si l'entreprise pourra rembourser ou non un crédit, si elle constitue un investissement intéressant suivant une analyse financière des ratios de solvabilité et une analyse de l'excédent brut d'exploitation (des soldes intermédiaires de gestion).

Définition du passif

Le Passif est une obligation évaluable de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces obligations résultent d'événements passés. Elles peuvent être juridiquement exécutoires en conséquence d'un contrat irrévocable ou d'une disposition statutaire.

Avec les IAS, on parle plutôt d'Actif (ressource) et de Passif (sortie de ressources).

Eléments constitutifs du passif

Le passif est constitué des éléments suivants et qui peuvent être classés en deux catégories.

Le passif courant comprend les éléments du passif que l'entité s'attend à éteindre à l'occasion de son cycle d'exploitation normal ou dont le règlement doit intervenir dans les douze mois suivant la date de clôture de son exercice. Il en est ainsi des dettes à court terme – partie à court terme de dettes à long terme, des provisions et produits constatés d'avance, les découverts bancaires (compte de trésorerie), les fournisseurs et autres créiteurs, ...

Le passif non courant comprend les autres éléments du passif tels que les dettes à long terme, impôts différés, ...

Les passifs à long terme portant intérêts doivent être classés en passifs non courants même si leur règlement doit intervenir dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice, si les conditions suivantes sont réunies : leur échéance initiale était fixée à plus de 12 mois, cette intention est confirmée par un accord de refinancement ou de rééchelonnement des paiements finalisé avant la date de clôture des comptes.

PROMOTION DES NORMES ET DES CGA

Participation au Salon

« Trouver un financement pour vos activités »

Le Conseil Supérieur de la Comptabilité a participé au Salon organisé par la Chambre de Commerce, l'Esprit Entreprendre et l'EDBM, pendant 05 jours, le 17 au 21 mai 2010 à la Chambre de commerce d'Antananarivo. Le salon a pour thème « Trouver un financement pour vos activités (PME) ! ». En principe, ce sont les organismes de financement : IMF ou Etablissements financiers qui devraient y participer. Mais compte tenu des activités du CSC et du Centre de Gestion Agréé, entité créée et promue par le CSC en partenariat avec la DGI, le CSC a tenu à être présent à ce salon.

En effet, les IMF et les Etablissements financiers n'accordent pas leur crédit, pour un projet ou business plan non fiable et non crédible, et dont les informations financières contenues dans le business plan ne sont pas uniquement le fruit de l'imagination du promoteur du projet, s'il s'agit d'une demande de crédit pour création d'entreprise ou de développement de l'entreprise.

CGA, prestataire de montage de projet et du suivi de sa réalisation

C'est là qu'interviennent les CGA. Ces derniers offrent à leurs membres des prestations telles que la tenue de comptabilité suivant les normes comptables en vigueur, le montage de projet ou business plan, et le suivi des dossiers.. Un expert comptable et financier contrôle le processus du début jusqu'à la fin c'est-à-dire la production d'états financiers et des projections financières. Il est donc certain que les informations financières contenues dans le business plan proviennent d'une tenue de comptabilité et d'une analyse financière respectueuse des normes comptables en vigueur. Ces prestations ont beaucoup intéressé les visiteurs car la plupart d'entre eux sont venus au salon avec des idées de projet en tête mais sans business plan bancable.

Bref, les CGA sont des structures incontournables aussi bien pour les porteurs de projet, les micros et petites entreprises que pour les institutions financières. Ces dernières attendent en effet des projets « bancables » et une structure qui assurera le suivi de leurs réalisations.

CSC, organe de normalisation comptable

Le CSC, organe national de normalisation comptable, semble être une structure inconnue par le public. Au salon, les visiteurs ont découvert les missions et les activités du CSC. Mis à part le PCG 2005, ils ignorent l'existence des autres plans et guides sectoriels. Ils se sont inscrits tout de suite pour recevoir périodiquement chaque parution du bulletin d'information du CSC, le « Flash Compta ».

EXPOSE SONDAGE POUR LE REMPLACEMENT DE L'UNE DES SECTIONS D'IAS 37

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié, le 5 janvier 2010, un nouvel exposé sondage relatif au remplacement de l'une des sections d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Cette nouvelle section contient des propositions révisées pour l'évaluation des passifs :

- La nouvelle IFRS ne retiendra pas le critère de « probabilité d'un flux de ressources représentatives d'avantages économiques ; à la place, l'entité comptabilisera une sortie de ressources dont le montant ou l'échéance sont incertains en utilisant une méthode d'évaluation qui reflète la valeur attendue, c'est-à-dire, la probabilité de la moyenne pondérée des différentes sorties de ressources possibles ;
- La nouvelle norme n'obligera une entité à comptabiliser un passif pour tout coût individuel de restructuration que si celui-ci incombe à l'entité.

Les objectifs du projet sont de deux sortes : améliorer et aligner des passifs dans le jeu complet des IAS/IFRS, faire progresser la convergence globale des normes de reporting financier.

Ainsi, les incohérences avec d'autres IAS/IFRS seront supprimées. Il y aura une convergence globale des IAS/IFRS et des US GAAP (Generally Accepted Accounting Principles). Enfin, l'évaluation des passifs en vertu de l'IAS 37 sera améliorée.

L'IASB envisage de publier cette nouvelle IFRS au 3^{ème} trimestre 2010. La date limite de dépôt de commentaires était le 19 mai 2010.

La future norme remplacera IAS 37 et s'appliquera à tous les passifs qui ne font pas partie du champ d'application d'autres IAS ou IFRS.

Elle s'appliquera aux passifs suivants :

- Passifs issus de conflits juridiques
- Obligations de démantèlement d'actifs
- Autres obligations environnementales
- Passifs liés à des contrats devenus déficitaires.

(Source : IASB)

BIENVENUE AU NOUVEAU REPRESENTANT DE LA COUR DES COMPTES AU SEIN DU CSC

M. RAVELOSON Aimé Gilbert a assumé la responsabilité de représenter la Cour des Comptes au sein du Conseil Supérieur de la Comptabilité. Le mois de mars dernier, il a été affecté en tant que Président du Tribunal Financier à Toamasina.

Aussi, il a dû démissionner de sa responsabilité de représenter la Cour des Comptes au sein du CSC

Pour le remplacer, la Cour des Comptes, entité membre du CSC, a désigné, début juin 2010, M. RAVELONARIVOELISON Benjamin, Magistrat de l'ordre financier, Auditeur à la Cour des Comptes à Antananarivo, un sportif de haut niveau, pour la représenter au sein du CSC.

Le CSC souhaite plein succès au précédent représentant dans son nouveau poste à Toamasina et le remercie de toutes ces années de travail avec le CSC.

Quant à M. RAVELONARIVOELISON Benjamin, le CSC l'accueille avec bienveillance et lui souhaite également beaucoup de succès dans sa collaboration pour l'atteinte des objectifs que s'est fixés le CSC.

CONCOURS D'ADMISSION AU STAGE D'EXPERT COMPTABLE ET FINANCIER , M. BENJAMIN RAVELONARIVOELISON

Suite au programme MCA, l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar veut atteindre l'objectif qu'il s'est fixé : que Madagascar dispose de 200 experts comptables et financiers en 2012. Actuellement, ils sont au nombre de 76 experts comptables et financiers et 84 experts comptables et financiers stagiaires. Ce nombre est très insuffisant par rapport aux besoins nationaux.

Ainsi, suivant l'arrêté n°27671 / 2010 MESupReS du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, un concours d'accès au stage d'expert comptable et financier au titre de l'année 2010 aura lieu les 14 et 15 septembre à Antananarivo.

Ce concours est réservé aux candidats titulaires :

1. du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF) national ou
2. du diplôme d'études en sciences comptables approfondies (DESCA) délivré par l'INSCAE.

Mais, à titre exceptionnel, ce concours est ouvert aux candidats titulaires :

3. d'un diplôme de master comptabilité contrôle audit délivré par l'INSCAE,
4. d'un diplôme sanctionnant quatre années universitaires après le baccalauréat de l'enseignement du second degré et justifiant à la fois :
 - a. de cinq années continues d'expérience professionnelle dans un cabinet d'expertise comptable inscrit au tableau de l'OECFM ;
 - b. d'un emploi permanent dans un cabinet d'expertise comptable à l'ouverture du registre d'inscription au concours.

Le registre d'inscription est ouvert le 14 juin et sera clos le 13 août 2010. Le dossier est à adresser au Bureau de l'OECFM sis à Antanimena.

CSC

Veuillez nous écrire ou nous adresser
un mail si vous voulez recevoir le
FLASH COMPTA périodiquement

**Veuillez noter
nos coordonnées**

Lot V A 44 H Tsiadana,
Antananarivo 101

Téléphone : 22 383 14

Messagerie : csc@csc.mg

Site web : www.csc.mg

Le Secrétaire Général du CSC
Victorine RAMELINA

LES EVENEMENTS NATIONAUX A RETENIR POUR CETTE ANNEE 2010

Retenez ces dates et inscrivez-les sur vos agendas :

- ✓ 16 juillet, Assemblée Générale de l'OECFM
- ✓ 14 Juin au 13 août : Inscription au concours d'accès au stage d'expert comptable et financier
- ✓ 14 et 15 septembre : Epreuves du concours d'admission
- ✓ 14 octobre : Journée mondiale de la normalisation dont le thème choisi par l'ISO, la CEI et l'UIT est l'**Accessibilité**